

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 112

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 74 e - Verquières - Aménagement de la route de Cabannes et de la place des Frênes - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier et de financement par subvention.

**DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles
04 13 31 95 60**

PRESENTATION

La commune de Verquières souhaite aménager l'entrée de la Commune par la route de Cabannes en passant par la place des Frênes sur la RD 74e (du PR2+866 au PR3+300).

Cette opération a pour objet de sécuriser l'entrée du village et ainsi réduire la vitesse des véhicules (en diminuant le gabarit de la chaussée, en implantant deux ralentisseurs et en réduisant le gabarit du giratoire) puis d'aménager des trottoirs pour faciliter les cheminements piétonnier et cycliste (itinéraire partagé) ainsi que des places de stationnement sécurisées.

Le projet étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer sa maîtrise d'ouvrage à la Commune par convention.

Cette convention doit également préciser les modalités respectives d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la Commune, dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation d'une partie du domaine public départemental en agglomération.

Le Département contribuera financièrement à l'opération en prenant en charge la réfection de la chaussée et la moitié des bordures et caniveaux, pour un montant de 61 105 €

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver la convention dont le projet est joint en annexe, ayant pour objet le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune de Verquières, l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier et le financement par subvention, pour le projet d'aménagement de la route de Cabannes et de la place des Frênes sur la RD 74e,
- m'autoriser à signer ladite convention.

La dépense de 61 105 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL